

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 28 novembre 2023 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; C. RUEGGER ; D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER ; G. REQUENA par C. PROUTEAU ; S. ALLEMAND par C. RUEGGER ; A. CHOUKROUN par W. BIGNON ; L. DELAITE par C. AZAIS ; D. VIALAS par Y. MICHEL ; C. BASTIDE par D. SAUVADE

**Absents** : JF. MARY ; C. PINO ; J. GROSSO ; A. ZAKHARY

**Secrétaire de séance** : D. CUPOLI

**Secrétaire de séance adjointe** : C. PROUTEAU

### **26. Subvention exceptionnelle au collège dans le cadre de l'action « Temps d'Artistes Au Collège 2024 »**

Le projet « Temps d'Artistes Au Collège » s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

Différentes compagnies d'artistes vont investir le collège sur la semaine du 25 au 29 mars 2024.

Plusieurs champs de l'Education Artistique et Culturelle seront explorés sur l'ensemble de la semaine : Musique, Danse, Théâtre, Arts Plastiques, Littérature, 7ème Art, ...

Tous les élèves du collèges (au nombre de 405, sur 16 classes) participeront à des ateliers et/ou représentations.

Dans le cadre de cette action, le Collège Pierre DELEY demande une participation financière.

Cette subvention permettra de financer une partie du projet « Temps d'artistes » qui aura lieu dans le collège à l'attention des élèves.

Le financement de ce projet pour un budget prévisionnel de 20.000€ est à ce jour constitué des apports suivants :

- -10 000 € du Pass Culture
- -3000 € sur les fonds propres de l'établissement (budget 2024 qui sera prochainement voté en CA)

Des demandes de participation au financement du projet sont en cours : Conseil départemental de l'Hérault et Sète Agglopôle.

Les enseignants qui coordonnent le projet sont rétribués sur des missions PACTE (nouveau dispositif éducation nationale) et à travers des heures supplémentaires de l'établissement.

Il appartient au conseil municipal :

**De valider** le versement d'une subvention de 3.000€ pour le projet « Temps d'Artistes Au collège 2024» organisé par le Collège Pierre DELEY.

Il convient d'en délibérer.

### LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**De valider** le versement d'une subvention de 3.000€ pour le projet « Temps d'Artistes Au collège 2024» organisé par le Collège Pierre DELEY.

**Le secrétaire de séance**  
**Dominique CUPOLI**



**Pour extrait conforme,**  
**Le Maire**  
**Yves MICHEL**

